

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES DE PROPRIÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2014

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Manon Carrier, trésorière de la Ville d'Asbestos, que le rôle général de perception des taxes de propriétaires fonciers pour l'année 2014 a été déposé à mon bureau le 14 février 2014.

Les comptes de taxes seront expédiés dans les délais prévus par la Loi. A noter qu'il y a six (6) versements au lieu de quatre (4) cette année et les dates d'échéance sont établies comme suit :

| |
|--|
| 1^{ER} VERSEMENT : 17 MARS 2014 |
| 2^E VERSEMENT : 1^{ER} MAI 2014 |
| 3^E VERSEMENT : 16 JUIN 2014 |
| 4^E VERSEMENT : 31 JUILLET 2014 |
| 5^E VERSEMENT : 15 SEPTEMBRE 2014 |
| 6^E VERSEMENT : 30 OCTOBRE 2014 |

Toute imposition foncière générale annuelle inférieure à trois cents dollars (300 \$) est exigible et payable en totalité lors du premier versement.

De plus, un escompte de 2% sera appliqué si les taxes sont payées en totalité à l'échéance du premier versement soit le 17 mars 2014 ou avant.

Donné à Asbestos, Québec, ce 17 février 2014.

Manon Carrier, trésorière